

Utilisez ce formulaire pour faire un retrait de votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dans le cadre du Régime d'accèsion à la propriété (RAP). Répondez aux questions de la section A de la partie 1 afin de déterminer si vous pouvez retirer des fonds de votre REER dans le cadre du RAP. Même si certaines conditions peuvent s'appliquer à une autre personne dans certaines situations, vous (le participant) devez vous assurer que toutes les conditions sont remplies. Pour en savoir plus sur le RAP, consultez le guide RC4135, *Régime d'accèsion à la propriété (RAP)*. **Vous devez généralement recevoir tous vos retraits RAP dans la même année civile. Le montant maximum que vous pouvez retirer est 25 000 \$.** Remplissez la partie 1 et remettez le formulaire à votre institution financière.

Partie 1 – À remplir par le participant

Section A – Remplissez le questionnaire suivant pour déterminer si vous pouvez faire un retrait de votre REER dans le cadre du RAP.	
<p>1. Êtes-vous résident du Canada?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Allez à la question 2. Non <input type="checkbox"/> Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.</p> <p>2. La personne qui achète ou construit une habitation admissible a-t-elle conclu une entente écrite pour le faire?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Allez à la question 3a). Non <input type="checkbox"/> Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.</p> <p>3a). Avez-vous déjà, avant cette année, retiré des fonds de votre REER dans le cadre du RAP pour acheter ou construire une habitation admissible?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Allez à la question 3b). Non <input type="checkbox"/> Allez à la question 4a).</p> <p>3b). Faites-vous cette demande en janvier dans le cadre d'une participation commencée l'année dernière?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Allez à la question 4a). Non <input type="checkbox"/> Allez à la question 3c).</p> <p>3c). Votre solde remboursable de votre dernière participation au RAP était-il nul le 1^{er} janvier de cette année?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Allez à la question 4a). Non <input type="checkbox"/> Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.</p> <p>4a). Êtes-vous une personne handicapée?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Allez à la question 5. Non <input type="checkbox"/> Allez à la question 4b).</p>	<p>4b). Retirez-vous des fonds de votre REER pour acheter ou construire une habitation admissible pour une personne handicapée qui vous est liée ou pour l'aider à acheter ou construire une habitation admissible?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Allez à la question 5. Non <input type="checkbox"/> Allez à la question 4c).</p> <p>4c). Vous ou votre époux ou conjoint de fait avez-vous, à un moment donné, été propriétaire d'une habitation que vous occupiez seul ou avec lui durant la période commençant le 1^{er} janvier de la quatrième année avant l'année du retrait et se terminant 31 jours avant la date du retrait?</p> <p>Vous n'êtes pas considéré comme l'acheteur d'une première habitation et vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Allez à la question 5. Non <input type="checkbox"/> Allez à la question 5.</p> <p>5. La personne qui achète ou construit l'habitation admissible a-t-elle l'intention de l'occuper comme lieu principal de résidence au plus tard un an après l'avoir achetée ou construite? Si vous achetez une habitation pour une personne handicapée qui vous est liée ou vous aidez cette personne à acheter une habitation, vous devez avoir l'intention que cette personne occupe l'habitation comme son lieu principal de résidence.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Allez à la question 6. Non <input type="checkbox"/> Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.</p> <p>6. La personne qui achète ou construit l'habitation admissible (ou son époux ou conjoint de fait) était-elle propriétaire de l'habitation plus de 30 jours avant la date du retrait?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP. Non <input type="checkbox"/> Vous êtes admissible (remplissez la section B ci-dessous).</p>

Section B – Remplissez cette section pour faire un retrait de votre REER dans le cadre du RAP.					
Prénom et initiale(s)		Nom de famille		Numéro d'assurance sociale (NAS)	
Adresse de l'habitation admissible qui sera achetée ou construite (numéro, rue, route rurale ou numéro de terrain et de lot)				Si vous êtes une personne handicapée, cochez cette case. <input type="checkbox"/>	
Ville	Province ou territoire	Code postal	Numéro de téléphone		
Si vous avez répondu oui à la question 4b) ci-dessus, veuillez fournir les renseignements suivants au sujet de cette personne :					
Nom de la personne		Lien de parenté		NAS de la personne handicapée	

Section C – Attestation					
Montant du retrait demandé _____ \$			Date requise du retrait		Année Mois Jour
J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.			Date		Année Mois Jour
			Signature du participant _____		

Partie 2 – À remplir par l'émetteur du REER (Ne nous envoyez pas ce formulaire. Conservez-le dans vos dossiers.)

Nom de l'émetteur		Numéro de téléphone		Montant du retrait (maximum 25 000 \$) _____ \$	
Adresse de l'émetteur			Date du paiement du retrait		Année Mois Jour

Loi sur la protection des renseignements personnels, fichier de renseignements personnels ARC PPU 005